



RAPPORT D'ÉVALUATION LES 94 APPELS À L'ACTION DE LA COMMISSION DE VÉRITÉ ET RÉCONCILIATION

APERÇU

Dans son rapport final, la Commission de vérité et réconciliation (CVR) a appelé les gouvernements, les institutions religieuses, les établissements d'enseignement, les groupes de la société civile et tous les Canadiens à prendre des mesures pour répondre aux 94 Appels à l'action.

Des 94 Appels à l'action, 46 exigent une réponse directe du gouvernement du Canada, 30 relèvent des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, municipaux et autochtones, et les autres sont la responsabilité d'autres organisations.

Pour donner suite à l'Appel à l'action n° 53, un Conseil provisoire a été créé en décembre 2017 afin d'établir un Conseil national pour la réconciliation (CNR). Le 12 juin 2018, le conseil provisoire, présidé par le Grand Chef Wilton Littlechild, a recommandé la création d'une institution indépendante et multigénérationnelle chargée de surveiller et d'évaluer la réconciliation, d'en rendre compte et de servir de catalyseur à une réflexion, une prise de mesures et un dialogue novateurs. Cette institution serait financièrement autonome et indépendante du gouvernement, dirigée par un conseil d'administration et dotée d'un directeur exécutif et d'employés.

MISE À JOUR

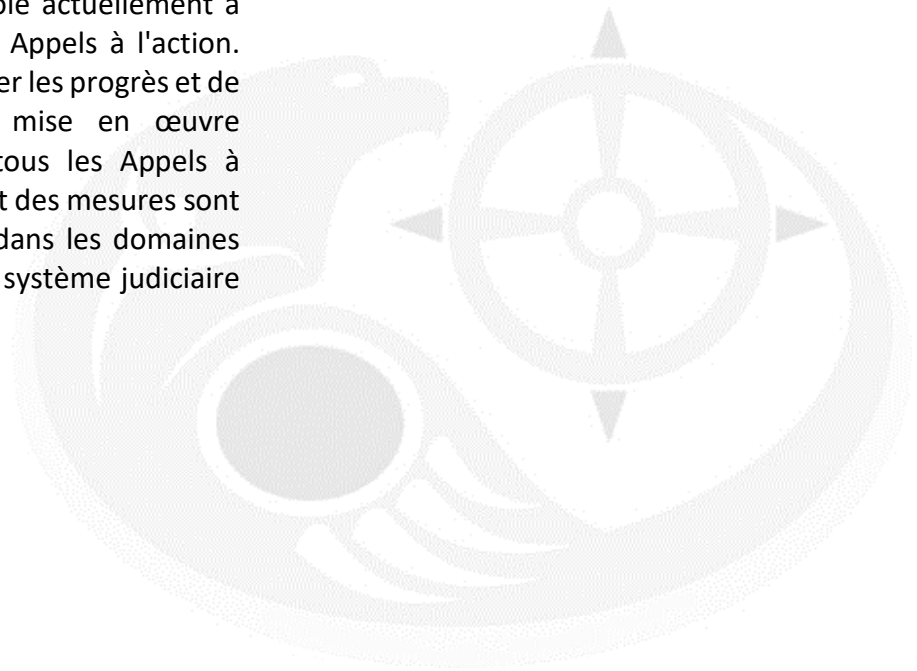
L'Assemblée des Premières Nations (APN) a fourni des commentaires préliminaires au Conseil provisoire sur la structure du CNR avant la publication du rapport de juin 2018. L'APN a suggéré que les voix des survivants soient prises en compte dans les travaux du CNR et que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) serve de cadre contre lequel le CNR devra évaluer les engagements du gouvernement.

L'APN travaille avec les dirigeants et les techniciens des Premières Nations, en partenariat avec le gouvernement du Canada, à l'élaboration conjointe d'initiatives qui répondent aux Appels à l'action. Ces efforts comprennent des réformes à la protection de l'enfance des Premières Nations, la création d'une loi sur les langues autochtones, des modifications au Guide sur la citoyenneté et au Serment de citoyenneté, ainsi qu'un plan d'action national pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies.

PROCHAINES ÉTAPES

L'APN continuera de préconiser la prise de mesures concrètes pour mettre en œuvre les Appels à l'action et rendra des comptes sur les progrès réalisés au Comité exécutif de l'APN et aux Chefs en Assemblée. Conformément à la résolution 01/2015, *Soutien à la mise en œuvre intégrale des Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, les Chefs en Assemblée demandent aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux de prendre immédiatement des mesures pour mettre pleinement en œuvre tous les Appels à l'action. La résolution 01/2015 charge également le Secrétariat de l'APN de rendre des comptes aux Chefs en Assemblée au moyen d'un rapport sur les progrès réalisés.

Le 3 mai 2018, Relations Couronne-Autochtones a lancé un rapport sur les progrès réalisés sur un site Web gouvernemental. Le Canada a pris des engagements importants dans des domaines comme la protection de l'enfance et la revitalisation des langues autochtones. L'APN s'emploie actuellement à faire concrétiser 33 des 94 Appels à l'action. L'APN continuera de surveiller les progrès et de plaider en faveur d'une mise en œuvre intégrale et concrète de tous les Appels à l'action. Des engagements et des mesures sont nécessaires, en particulier dans les domaines de la justice, de l'équité du système judiciaire et des enfants disparus.



Progrès réalisés concernant les 94 Appels à l'action par thème

Appels à l'action par thème	Nombre de mesures	En cours	Certains progrès	Mesure terminée
Protection de l'enfance (1-5)	2		1, 3, 4, 5	
Éducation (6-12)	6, 9, 10, 12		7, 8, 11	
Langues et culture (13-17)	15	14	16, 17	13
Santé (18-24)	18, 19, 20, 21	22	23, 24	
Justice (25-42)	25, 26, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38		27, 28, 29, 30, 31, 40	39, 41
Déclaration des Nations Unies (43, 44)	44		43	
Proclamation royale (45-47)	45, 46, 47			
Ententes de règlement (48, 49)			48, 49	
Équité du système juridique (50-52)	50, 51, 52			
Conseil national de réconciliation (53-56)	55, 56	53, 54		
Perfectionnement professionnel (57)			57	
Excuses de l'Église (58-61)	58		60, 61	59
Éducation pour la réconciliation (62-65)	64		62, 63, 65	
Programmes pour la jeunesse (66)			66	
Musées et archives (67-70)	67, 68	69, 70		
Enfants disparus (71-76)	71, 72, 73, 74, 75, 76			
Centre national (77-78)			77, 78	
Commémoration (79-83)	79, 80, 81		82	83
Médias (84-86)			86	84, 85
Sports (87-91)	89	87, 90	88, 91	
Affaires (92)			92	
Nouveaux venus au Canada (93, 94)		93	94	

